

COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU 10 DECEMBRE 2015

La Présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, Président, assisté par M. Jean-Pierre CORBISEZ (à partir du point relatif à l'ouverture des crédits provisoires – exercice 2016), 1^{er} Vice-Président et M. Daniel DELCROIX, 2nd Vice-Président.

Titulaire(s) présent(s) : M. Laurent DUPORGE ; M. Michel BOUCHEZ ; M. Bernard OGIEZ ; M. Alain LHERBIER ; M. Jean-Luc DAUCHY (à partir du point relatif à l'approbation d'un avenant n°1 relatif au marché n° 12SM08 relatif à la réparation, la maintenance, la pose et la dépose du mobilier urbain) ; M. Jean-Pierre CORBISEZ (à partir du point relatif à l'ouverture des crédits provisoires – exercice 2016) ; M. Eugène BINAISSE ; M. Jean HAJA ; M. Philippe MILOSZYK ; M. Daniel DELCROIX ; M. Bernard CAILLIAU ; M. Alain WACHEUX.

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s) : M. Jean-Paul DECOURCELLES ; M. Yvon LEJEUNE ; Mme Annick DUHAMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Mauricette D'HERMY ; M. Philippe KEMEL ; M. André JAKUBOWSKI ; Mme Marguerite DEPREZ-AUDEBERT ; Mme Janine PROOT.

Suppléant(s) présent(s) : M. Alain MASSON ; M. Nicolas COUSSEMENT ; M. Maurice LECOMTE.

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s) : Mme Donata HOCHART ; Mme Naceira VINCENT ; Mme Laurence DEPORTEER ; Mme Samia GACI ; Mme Annie FLAMENT ; M. Sylvain ROBERT ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Sabine VAN HEGHE ; Mme Marine TONDELIER ; Mme Ginette CHEMIN ; M. Didier HOLT ; M. René MARTIN ; M. Claude LEMAÎTRE ; M. Gérard PAILLARD ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Marc KOPACZYK ; M. Gaëtan VERDOUCQ.

Pouvoirs / Représentations : M. Philippe KEMEL représenté par M. Alain MASSON ; M. André JAKUBOWSKI représenté par M. Nicolas COUSSEMENT ; Mme Janine PROOT pouvoir à M. Philippe MILOSZYK.

Invité(s) Présent(s) : M. Sébastien CASARI, Directeur de Cabinet du Président de la CALL ; M. Thierry COULOMBEL, Directeur de Cabinet du Président d'Artois-Comm.

Secrétaire : M. Philippe MILOSZYK

Administration : M. Fabrice SIROP ; Mme Elise JEANNE ; M. Grégory DEPRET ; M. Ludwig MAUDRICH ; M. Benoît DESCAMPS ; M. Paskal BARBELETTE ; Mme Valérie BABIC

* *
*

Le comité syndical,

- **Approuve** le relevé des décisions du Président (n°2015/95/DP à 2015/98/DP) et des délibérations du Bureau Syndical n°2015/10/BS et 2015/11/BS ;

1°) Approuve la modification du régime indemnitaire selon les modalités spécifiées en annexe 1 à compter du 1^{er} janvier 2016 et décide de la création du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emplois des administrateurs selon les modalités spécifiées en annexe 2 à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

ANNEXE 1 : RÉGIME INDEMNITAIRE MODIFIÉ À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

FILIERE	Coefficient/taux individuel minimum à appliquer pour chaque grade	IAT (1)	IEM (2)	IFTS (3)	ISS (4)	PSR (5)
ADMIN.	Adjoint administratif 2 ^e classe	1,50	1,50			
	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	2,25	1,50			
	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1,25	1,75			
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	1,75			
	Rédacteur IB < 380	3,50	1,25			
	Rédacteur IB >= 380		1,25	2,41		
	Rédacteur principal 2 ^e classe IB < 380	4,25	2,25			
	Rédacteur principal 2 ^e classe IB >= 380		2	3,94		
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe		2,25	4,25		
	Attaché		2,50	3		
	Attaché principal		2,50	2,50		
	Directeur territorial		2,50	2,50		
TECHNIQUE	Adjoint technique 2 ^e classe	1,50	1,50			
	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2,25	1,50			
	Adjoint technique principal 2 ^e classe	2	1,50			
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2,75	1,75			
	Agent de maîtrise	1,75	2			
	Agent de maîtrise principal	1,75	2,25			
	Technicien				0,90	0
	Technicien principal 2 ^e classe				0,90	0
	Technicien principal 1 ^{ère} classe				0,90	0
	Ingénieur < échelon 7				0,85	0
	Ingénieur >= échelon 7				0,85	0
	Ingénieur principal < échelon 6				0,735	0
	Ingénieur principal >= échelon 6 (ancienneté < 5 ans)				0,735	0

	Ingénieur principal >= échelon 6 (ancienneté >= 5 ans)				0,735	0
	Ingénieur en chef de classe normale				0,735	0
	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle				0,67	0

(1) Indemnité d'administration et de technicité : montant de référence annuel / 12 x coefficient individuel (0 à 8)

(2) Indemnité d'exercice des missions : montant de référence annuel / 12 x coefficient individuel (0 à 3)

(3) Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires : montant moyen annuel (indexé sur la valeur du point) / 12 x coefficient individuel (0 à 3)

(4) Indemnité spécifique de service : taux de base du grade x coefficient du grade x coefficient géographique (1,20 dans le Pas-de-Calais) / 12 x coefficient individuel (0,9 à 1,10 cadre d'emplois des techniciens-0,85 à 1,15 ingénieurs-0,735 à 1,225 ingénieurs principaux et ingénieurs chef cl. normale-0,67 à 1,33 ingénieurs chef cl. exceptionnelle)

(5) Prime de service et rendement : maximum le double du montant annuel de base / 12

MODALITÉS D'APPLICATION

- Le régime indemnitaire sera versé aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires de droit public.
- Le montant du régime indemnitaire sera conservé en cas d'avancement de carrière, sous réserve des taux minimum décrits ci-dessus.
- Le régime indemnitaire suivra le sort du traitement en cas de temps partiel ou incomplet.
- Le régime indemnitaire suivra le sort du traitement en cas de congé maladie ordinaire, congés de longue maladie et longue durée et grave maladie.
- Le régime indemnitaire ne sera pas maintenu en cas d'absence non rémunérée.

**Adopté à l'unanimité (13 voix)
2015/85/CS**

2°) Décide d'adopter le tableau des emplois ci-dessous.

EMPLOIS PERMANENTS

Pôle	Libellé de l'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Emplois existants	Poste pourvu	Poste vacant	Temps de travail	
Direction	Directeur(ice) Général(e)	Ingénieur en chef classe normale	Ingénieur en chef classe exceptionnelle	1	1	0	TC	
	Assistant(e) de direction	Administrateur	Administrateur hors classe	1	1	0	TC	
Gds projets	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur en chef classe normale	1	1	0	TC	
	Adjoint au responsable	Ingénieur	Ingénieur	1	0	1	TC	
	Ingénieur(e) études	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC	
	Chef(fe) de projet centre de maintenance bus	Ingénieur	Ingénieur en chef classe normale	1	1	0	TC	
	Chef(fe) de projet HBBB	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC	
	Chef(fe) de projet LLHB	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC	
	Chargé de mission systèmes	Ingénieur	Ingénieur	1	0	1	TC	
	Technicien(ne) suivi de travaux	Technicien	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC	
	Technicien(ne) suivi de travaux	Technicien	Technicien	1	0	1	TC	
	Assistant(e) suivi grands projets	Adjoint administratif 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC	
	Chargé(e) du suivi du patrimoine et de l'accessibilité	Adjoint administratif 2 ^e classe	Rédacteur		1	1	0	TC
		Adjoint technique 2 ^e classe	Technicien					
	Assistant(e) accueil secrétariat	Adjoint administratif 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		1	1	0	TC
Mobilité	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur en chef classe normale	1	1	0	TC	
		Attaché	Directeur territorial					
Transport	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur en chef	1	1	0	TC	
	Chargé(e) de mission suivi exploitation	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC	
		Ingénieur	Ingénieur principal					
	Chargé(e) de mission suivi offre	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC	
		Ingénieur	Ingénieur principal					
	Gestionnaire transports scolaires	Adjoint technique de 2 ^e classe	Technicien	1	1	0	TC	
Gestionnaire sociaux et proxibus	Adjoint administratif 2 ^e classe	Rédacteur						
	Adjoint administratif 2 ^e classe	Rédacteur	1	1	0	TC		
	Adjoint administratif 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC		
Patrimoine	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur en chef classe normale	1	1	0	TC	
Communication	Responsable de pôle	Attaché	Directeur territorial	1	1	0	TC	
	Chargé(e) de communication	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC	
Jur/Marchés	Responsable de pôle	Attaché	Directeur territorial	1	1	0	TC	
	Juriste droit des collectivités territoriales	Rédacteur	Attaché principal	1	1	0	TC	
	Instructeur(rice) marchés publics	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC	
	Juriste	Rédacteur	Attaché	1	0	1	TC	
	Assistant(e) de pôle	Adjoint administratif 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC	
Administratif et Financier	Responsable de pôle	Attaché	Directeur territorial	1	1	0	TC	
	Chargé(e) de la gestion administrative du personnel	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC	
	Responsable gestion comptable et budgétaire - Adjoint au responsable du pôle finances	Rédacteur	Attaché	1	1	0	TC	
	Gestionnaire administratif et comptable	Adjoint administratif 2 ^e classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC	
Gestionnaire fiscal et comptable	Adjoint administratif 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC		

EMPLOIS NON PERMANENTS

Admi. / Fin.	Analyste financier suivi AMO TCSP	Rédacteur	Attaché	1	0	1	TC
Communication	Agent technique CAE			1	1	0	TC
Grands Projets	Assistant(e) administratif(ve) CAE			1	1	0	TNC 21h
Cab Président	Collaborateur(rice) de cabinet			1	1	0	TC

**Adopté à l'unanimité (13 voix)
2015/85/CS**

3°) Approuve les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents et des élus du SMT Artois-Gohelle

**Adopté à l'unanimité (13 voix)
2015/86/CS**

4°) **Approuve** le renouvellement de l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du personnel mis en place par le Centre de Gestion, pour une durée de 4 ans, **approuve** la périodicité de paiement annuelle de l'assurance du personnel, **précise** que le régime indemnitaire ne sera pas inclus dans la base de cotisation de l'assurance, et **autorise** le président du SMT Artois-Gohelle à signer les documents relatifs à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité (13 voix)
2015/87/CS

5°) **Approuve** la décision modificative n°2 ci-annexée de l'exercice 2015, tant en dépenses qu'en recettes.

Adopté à l'unanimité (13 voix)
2015/88/CS

6°) **Décide** d'approuver ces mesures provisoires jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016 et d'autoriser le Président du SMT Artois-Gohelle à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2016, les dépenses d'investissement détaillées ci-dessous (limites par chapitre) :

Chapitre	Budget Transport
20	5 977 873
21	2 541 065
23	1 905 406
Somme :	10 424 344

Adopté à l'unanimité (14 voix)
2015/89/CS

7°) **Approuve** l'avenant à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État, pour la télétransmission des documents budgétaires à la préfecture du Pas-de-Calais et **autorise** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (14 voix)
2015/90/CS

8°) **Autorise** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché relatif à la consultation n°15SM27 avec la société CPCS Consulting (59113), à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché, et **précise** que ce marché est passé pour les montants dont la décomposition est la suivante : phase de conception : montant forfaitaire de 4 970,00 € HT ; phase de conception : montant forfaitaire de 80 010,00 € HT.

Adopté à l'unanimité (14 voix)
2015/91/CS

9°) **Autorise** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché relatif à la consultation n°15SM28 avec la société Socotec (78182), à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché passé pour une durée de 5 ans à compter de sa notification, et **précise** que ce marché est passé pour un montant total de 152 800 € H.T, dont la décomposition est la suivante :

- La tranche ferme porte sur l'ouvrage d'art d'Hénin-Beaumont en phase d'étude : montant forfaitaire de 16 700,00 € HT ;
- Les tranches conditionnelles portent sur :
 - Tranche conditionnelle n°1 : Ouvrage d'art d'Hénin-Beaumont en phase travaux : montant forfaitaire de 40 700,00 € HT ;
 - Tranche conditionnelle n°2 : Ouvrage d'art de Sallaumines en phase étude : montant forfaitaire de 16 700,00 € HT
 - Tranche conditionnelle n°3 : Ouvrage d'art de Sallaumines en phase travaux : montant forfaitaire de 32 000,00 € HT ;
 - Tranche conditionnelle n°4 : Ouvrage d'art de Libercourt en phase étude : montant forfaitaire de 16 700,00 € HT ;
 - Tranche conditionnelle n°5 : Ouvrage d'art de Libercourt en phase travaux : montant forfaitaire de 30 000,00 € HT.

Adopté à l'unanimité (14 voix)
2015/92/CS

10°) **Approuve** l'avenant n°1 au lot n°2 du marché n°13SM21 relatif à l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des lignes de BHNS sur le territoire de Lens et Hénin-Beaumont et autorise le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer avec la société Setec Organisation, à procéder à sa notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à son exécution, et **précise** que cet avenant n°1 représente une moins-value de 240 570 € HT (baisse de 9,56% par rapport au montant initial).

Adopté à l'unanimité (14 voix)
2015/93/CS

11°) **Approuve** l'avenant n°1 au lot n°1 du marché n°13SM21 relatif à l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des lignes de BHNS sur le territoire de Béthune et Bruay-La-Buissière et autorise le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer avec la société Setec Organisation, à procéder à sa notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à son exécution, et précise que cet avenant n°1 représente une plus-value de 162 211 € HT (hausse de 5,75% par rapport au montant initial) ;

Adopté à l'unanimité (14 voix)
2015/94/CS

12°) Approuve l'avenant n°1 au marché n°12SM08 relatif à la réparation, la maintenance, la pose et la dépose du mobilier urbain et autorise le Président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer avec la société Urbanéo, à procéder à sa notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à son exécution, et **précise** que cet avenant n°1 est sans incidence financière, s'agissant d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum.

Adopté à l'unanimité (15 voix)
2015/95/CS

13°) A pris connaissance :

- D'un point d'étape sur les projets de lignes de BHNS :
- Information relative à l'avant-projet (AVP) des futures lignes BuLLe 2 et BuLLe 6 (Artois-Comm.)
- Information relative à l'avant-projet (AVP) des futures lignes BuLLe 1, BuLLe 3, BuLLe 5 et BuLLe 7 (CALL / CAHC)
- De la présentation de la communication du SMT Artois-Gohelle pour la période 2016-2019

Annexe n°1:

Décision modificative n°2 de l'exercice 2015 - Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle

Dépenses

Section	Chapitre	Libellé chapitre	Opérations réelles			Opérations d'ordre			Total général des opérations réelles et ordre		
			CO	DM2	Total	CO	DM2	Total	CO	DM2	Total
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté									
	020	Dépenses imprévues									
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				38 258,00		38 258,00	38 258,00	0,00	38 258,00
	041	Opérations patrimoniales				7 012 180,00		7 012 180,00	7 012 180,00	0,00	7 012 180,00
	16	Emprunts et dettes assimilées							0,00	0,00	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	23 911 494,96		23 911 494,96	0,00		0,00	23 911 494,96	0,00	23 911 494,96
	21	Immobilisations corporelles	10 164 263,30		10 164 263,30	0,00		0,00	10 164 263,30	0,00	10 164 263,30
	23	Immobilisations en cours	7 621 625,37		7 621 625,37	0,00		0,00	7 621 625,37	0,00	7 621 625,37
	27	Autres immobilisations financières	36 810 051,48	-1 825 273,00	34 984 778,48	0,00		0,00	36 810 051,48	-1 825 273,00	34 984 778,48
		Opérations d'équipement	22 752,00		22 752,00				22 752,00	0,00	22 752,00
		Somme :	78 530 187,11	-1 825 273,00	76 704 914,11	7 050 438,00	0,00	7 050 438,00	85 580 625,11	-1 825 273,00	83 755 352,11
Fonctionnement	002	Résultat antérieur reporté	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
	011	Charges à caractère général	52 476 306,46	1 825 273,00	54 301 579,46	0,00		0,00	52 476 306,46	1 825 273,00	54 301 579,46
	012	Charges de personnel et frais assimilés	1 614 839,09		1 614 839,09	0,00		0,00	1 614 839,09	0,00	1 614 839,09
	014	Atténuation de produits	895 000,00		895 000,00	0,00		0,00	895 000,00	0,00	895 000,00
	022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	59 148 820,87	-1 825 273,00	57 323 547,87	59 148 820,87	-1 825 273,00	57 323 547,87
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont dotations aux amortissements)	0,00		0,00	4 273 457,00		4 273 457,00	4 273 457,00	0,00	4 273 457,00
	65	Autres charges de gestion courante	2 904 366,77		2 904 366,77	0,00		0,00	2 904 366,77	0,00	2 904 366,77
	66	Charges financières	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	67	Charges exceptionnelles	35 000,00		35 000,00	0,00		0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
	68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
		Somme :	57 925 512,32	1 825 273,00	59 750 785,32	63 422 277,87	-1 825 273,00	61 597 004,87	121 347 790,19	0,00	121 347 790,19
TOTAL GENERAL DES DEPENSES			136 455 699,43	0,00	136 455 699,43	70 472 715,87	-1 825 273,00	68 647 442,87	206 928 415,30	-1 825 273,00	205 103 142,30

Recettes

Section	Chapitre	Libellé chapitre	Opérations réelles			Opérations d'ordre			Total général des opérations réelles et ordre		
			CO	DM2	Total	CO	DM2	Total	CO	DM2	Total
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00		0,00	2 866 062,00		2 866 062,00	2 866 062,00		2 866 062,00
	021	Virement de la section d'exploitation	0,00		0,00	59 148 820,87	-1 825 273,00	57 323 547,87	59 148 820,87	-1 825 273,00	57 323 547,87
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement des immobilisations)	0,00		0,00	4 273 457,00		4 273 457,00	4 273 457,00	0,00	4 273 457,00
	041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	7 012 180,00		7 012 180,00	7 012 180,00	0,00	7 012 180,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	13	Subventions	1 750 057,00		1 750 057,00	0,00		0,00	1 750 057,00	0,00	1 750 057,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	3 445 514,54		3 445 514,54	0,00		0,00	3 445 514,54	0,00	3 445 514,54
	21	Immobilisations corporelles	29 684,46		29 684,46	0,00		0,00	29 684,46	0,00	29 684,46
	23	Immobilisations en cours	3 042 669,24		3 042 669,24	0,00		0,00	3 042 669,24	0,00	3 042 669,24
	27	Autres immobilisations financières	4 012 180,00		4 012 180,00	0,00		0,00	4 012 180,00	0,00	4 012 180,00
		Somme :	12 280 105,24	0,00	12 280 105,24	73 300 519,87	-1 825 273,00	71 475 246,87	85 580 625,11	-1 825 273,00	83 755 352,11
Fonctionnement	002	Résultat antérieur reporté	0,00		0,00	57 828 695,00		57 828 695,00	57 828 695,00		57 828 695,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00		0,00	38 258,00		38 258,00	38 258,00	0,00	38 258,00
	73	Produits issus de la fiscalité	48 211 368,00		48 211 368,00	0,00		0,00	48 211 368,00	0,00	48 211 368,00
	74	Subventions d'exploitation	13 918 133,95		13 918 133,95	0,00		0,00	13 918 133,95	0,00	13 918 133,95
	75	Autres produits de gestion courante	19 899,00		19 899,00	0,00		0,00	19 899,00	0,00	19 899,00
	76	Produits financiers	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	77	Produits exceptionnels	1 026 436,24		1 026 436,24	0,00		0,00	1 026 436,24	0,00	1 026 436,24
	78	Reprises sur amortissements et provisions	305 000,00		305 000,00	0,00		0,00	305 000,00	0,00	305 000,00
		Somme :	63 480 837,19	0,00	63 480 837,19	57 866 953,00	0,00	57 866 953,00	121 347 790,19	0,00	121 347 790,19
TOTAL GENERAL DES RECETTES			75 760 942,43	0,00	75 760 942,43	131 167 472,87	-1 825 273,00	129 342 199,87	206 928 415,30	-1 825 273,00	205 103 142,30